



# PRÉFECTURE DE LA RÉGION RHONE-ALPES

## RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

NUMERO SPECIAL  
DU  
12 août 2011

Agence régionale de santé  
Rhône-Alpes

### SOMMAIRE

Décision n°2011-3161 du 4 août 2011 : Plan Stratégique Régional de Santé Rhône-Alpes 2011-2015

---

*Le recueil des actes administratifs peut-être consulté sur notre site Internet :*  
**<http://www.rhone.gouv.fr>**

*Les textes publiés peuvent être consultés dans leur intégralité  
auprès des différents services concernés*

Secrétariat Général pour les Affaires Régionales – 31 rue Mazenod – 69426 LYON Cedex 03  
Standard Préfecture : 04.72.61.60.60 – Fax : 04.78.60.41.37 - [http:// www.rhone.gouv.fr](http://www.rhone.gouv.fr)

Arrêté n°2011-3161 du 4 août 2011

Objet : Plan Stratégique Régional de Santé Rhône-Alpes 2011-2015.

Article 1 : Le plan stratégique régional de santé de Rhône-Alpes, visé à l'article R.1434-2 du code de la santé publique, est arrêté tel que figurant en annexe du présent acte.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur général de l'ARS Rhône-Alpes, sise 129, rue Servient 69418 Lyon Cedex 03,
- d'un recours hiérarchique auprès de Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon.

Article 3 : Le directeur de l'agence régionale de santé de Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et des préfectures des départements de la région Rhône-Alpes.

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Rhône-Alpes,  
Denis MORIN

---